



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
en charge des Technologies Vertes et des Négociations sur le Climat

*Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Champagne-Ardenne*

Châlons-en-Champagne, le 31 mars 2010

Service Risques et Sécurité

Pôle Santé Environnement

Référence : SRS-GuB/MHB/n° 10-
Vos réf. :

Affaire suivie par : Guillaume BOUXIN
guillaume.bouxin@industrie.gouv.fr
Tél. : 03.51.41.64.37 – Fax : 03.26.69.33.73

Objet : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement :
Demande d'agrément de la société CHIMIREC VALRECOISE pour son activité de
ramassage d'huiles usagées dans le département de la Marne

RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

Par transmission visée en référence, Monsieur le préfet de la région Champagne-Ardenne, préfet du département de la Marne a transmis pour avis, à Monsieur le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Champagne Ardenne, une demande d'agrément pour le ramassage des huiles usagées, présentée par la société CHIMIREC VALRECOISE dont le siège social est situé ZI Sud – 79, rue Auguste Bonamy, Saint Just en Chaussée 60130, pour le département de la Marne, en application des dispositions de l'arrêté ministériel du 28 janvier 1999 modifié relatif aux conditions de ramassage des huiles usagées.

1/ Contexte réglementaire

Conformément aux dispositions de l'article R 543-6 du code de l'Environnement, la collecte d'huiles usagées ne peut être effectuée que par les soins d'une ou plusieurs personnes physiques ou morales ayant reçu un agrément.

Cet agrément est délivré dans les conditions prévues par le titre I de l'annexe de l'arrêté ministériel du 28 janvier 1999 modifié concernant la procédure de délivrance des agréments.

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

2/ Examen de la demande d'agrément

2.1/ Situation administrative de la société :

La société CHIMIREC VALRECOISE, dont le siège social est situé ZI Sud – 79, rue Auguste Bonamy, Saint Just en Chaussée 60130, exploite ses activités de ramassage d'huiles usagées sur les départements où elle est agréé ; l'Aisne, les Ardennes, l'Oise, la Seine et Marne, la Somme, la Marne et l'Eure. Pour l'exercice de ses activités, la société dispose de plusieurs arrêtés préfectoraux pour ses principaux établissements :

- Centre de transit et de pré-traitement de déchets industriels de Saint Just en Chaussée (60) autorisé par l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2007;
- Centre de regroupement et stockage d'huiles usagées situé chemin du Maire à saint Brice Courcelles (51) autorisé par arrêté préfectoral 97A44IC du 25 juillet 1997 modifié et complété par l'arrêté 2009APC92IC du 28 juillet 2009.

2.2/ Conformité au titre I de l'annexe de l'arrêté du 28 janvier 1999 modifié:

Conformément aux dispositions de l'annexe de l'arrêté susvisé, la demande d'agrément doit comporter (chaque point de l'arrêté est rappelé en italique suivi nos remarques)

- *Le demandeur, personne physique ou moral, doit déposer une consignation de 725 Euros à la Caisse des dépôts et consignations.*
 - La copie du récépissé a été joint.
- *Un engagement sur le respect des obligations mises à la charge du ramasseur agréé mentionnant notamment l'enlèvement de tout lot supérieur à 600 litres.*
 - Un acte d'engagement signé de Monsieur Laurent ISORE, Directeur de la société CHIMIREC VALERCOISE a été joint à la demande.
- *Une fiche de renseignements sur l'entreprise comportant toutes les indications sur la structure juridique et financière, sur les activités antérieures et les autres activités dans le domaine des déchets.*
 - Le dossier de demande comporte les éléments d'information susvisés soit :

Raison sociale	:	CHIMIREC VALERCOISE
Forme juridique	:	S.A.S.
Siège social	:	ZI Sud – 79 rue Auguste Bonamy 60130 SAINT JUST EN CHAUSSEE
Établissements	:	SAINT JUST EN CHAUSSEE (60130) SAINT BRICE COURCELLES (51370)
Activités	:	- Ramassage des huiles usagées - Collecte des déchets liquides et solides
Activité principale	:	Ramassage des huiles usagées

Les renseignements sur l'exploitant, sur le capital social, sur les références bancaires et sur les activités (bilans d'activité et chiffres d'affaires des années 2005 à 2009) sont également fournis.

- *Une fiche de renseignements sur les moyens mis en œuvre pour le ramassage et le stockage des huiles usagées.*

- Le dossier de demande, comporte tous les éléments nécessaires, à savoir :

- 1 L'effectif et le statut du personnel affecté à cette tâche ;
- 2 Le nombre et les caractéristiques des véhicules utilisés pour la collecte ;
- 3 Le volume, l'adresse et les autres caractéristiques des installations de stockage ;
- 4 Les caractéristiques du fichier clientèle existant ou envisagé ;
- 5 Les moyens de prospection existants ou envisagés ;
- 6 Une fiche de prévisions d'exploitation quantitative et économique établie sur cinq ans ;
- 7 Un certificat attestant le dépôt de consignation.

3/ Conclusions et propositions de l'inspection des installations classées

Le dossier présenté est complet au regard de l'arrêté ministériel du 28 janvier 1999 modifié relatif aux conditions de la récupération des huiles usagées. Dans ces conditions nous proposons à Monsieur le Préfet de la Marne de délivrer l'agrément selon le projet d'arrêté préfectoral ci-joint, après consultation de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

Rédacteur L'inspecteur des installations classées	Validateur L'inspecteur des installations classées	Approbateur Pour le Directeur et par délégation, Le Chef du Service Risques Technologiques
SIGNE Guillaume BOUXIN	SIGNE Pierre CASERT	SIGNE Marie LECUIT-PROUST

